... M. ... président ... M. ... secrétaire ... M. Boucher, ... Bouctot, du ... chargé d'étu-
... la commission, ... avec le gouvernement ... question.

## Le scrutin de liste. — La liberté individuelle

On a remarqué, dans la déclaration ministérielle lue lundi aux Chambres par M. Clémenceau le passage où le président du Conseil fait allusion à l'élargissement du mode de scrutin dans les élections législatives ».

Nous croyons savoir que M. Clémenceau est en effet partisan de la substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement pour l'élection des députés. Il compte ... prochainement au Conseil des ministres un projet de loi en ce sens qui comportera, en outre, l'institution du renouvellement partiel pour la Chambre des députés. Dans le système de M. Clémenceau, celle-ci ... renouvelée par tiers tous les deux ans.

## La sauvegarde des droits de l'ouvrier

M. Clémenceau a également annoncé dans sa déclaration la présentation « d'une loi pour la sauvegarde des droits inaliénables attachés à la personne humaine. »

Nous pouvons dire, pour expliquer ce passage, que M. Clémenceau compte reprendre, comme chef du ministère, la proposition qu'il avait déposée il y a quelques mois au Luxembourg comme simple sénateur, en vertu de son droit d'initiative individuelle.

Cette proposition comportait, entre autres mesures, la suppression de l'article 10 du Code d'instruction criminelle qui donne au préfet de police à Paris, et aux préfets dans les départements, des droits d'officier de police judiciaire.

En outre cette proposition comportait le droit de prise à partie directe contre les fonctionnaires coupables d'abus de pouvoir par les citoyens qui en auraient été victimes.

M. Clémenceau compte proposer ces diverses réformes non plus dans une proposition unique, mais par voie de projets de loi séparés.

## L'Union républicaine

L'Union républicaine a procédé mardi à l'élection de son bureau. Ont été élus : président, M. Arago; vice-présidents, MM. Bouctot et Cosche; secrétaire général, M. Beauvost; questeur, M. Gallé. Le comité directeur se compose de MM. Bignon, Jules Legrand, François Carnot et Flandin (Yonne).

## La gauche radicale

La gauche radicale a tenu une importante séance dont voici le procès-verbal tel qu'il est communiqué à la presse :

La gauche radicale, réunie sous la présidence de M. Cruppi, a examiné l'attitude que devait prendre le groupe dans le débat sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Sur la proposition de M. Couyba, elle a décidé à l'unanimité de demander l'application intégrale de la loi, notamment en ce qui concerne la dévolution des biens à la date du 11 décembre 1906 et non à la date du 11 décembre 1907.

## La gauche démocratique

La gauche démocratique s'est également réunie mardi pour examiner les questions que soulève l'application de la loi de séparation.

Le groupe s'est montré opposé à toute modification du texte de 1905 et partisan de l'application intégrale de la loi. Mais le groupe est disposé à suivre le gouvernement dans les questions d'interprétation des articles de cette loi.

## Autour de la séparation. — Les projets de M. Briand

On s'est fortement préoccupé aujourd'hui dans les couloirs de la Chambre de la question de la séparation. Plusieurs thèses sont en présence : d'abord celle de M. Briand, qui fait trois parts des biens cultuels 1° édifices et biens des fabriques et consistoires; 2° biens grevés d'affectations spéciales charitables ou autres; 3° les presbytères et évêchés.

En ce qui concerne les édifices et biens cultuels, le ministre estime qu'à partir du 11 décembre prochain, ils doivent être placés sous séquestre et mis à la disposition de la masse des fidèles pendant un an encore jusqu'au 11 décembre 1907.

Pour la deuxième catégorie, biens grevés d'affectation, la dévolution doit être faite immédiatement aux établissements de bienfaisance et d'assistance publique.

Enfin, en ce qui concerne les presbytères et évêchés, M. Briand est d'avis d'appliquer la loi strictement et de remettre, le 11 décembre prochain, ces édifices aux communes, aux départements et à l'Etat.

La gauche radicale diffère d'opinion avec le ministre des cultes au sujet de la question des biens des fabriques et des consistoires, dont elle veut la dévolution immédiate le 11 décembre 1906 au profit des établissements de bienfaisance.

D'autre part, M. Buisson et un certain nombre de radicaux-socialistes, sans contester au gouvernement le droit sous sa responsabilité de tenir sous séquestre pendant un an les biens des fabriques, lui contestent le droit de conserver ces biens à la masse inorganique des fidèles.

M. Buisson doit déposer un amendement dans lequel, après avoir affirmé sa confiance dans le gouvernement, la Chambre déclarerait qu'il appartient au gouvernement, à l'expiration d'un délai fixé par la loi, d'assurer l'application intégrale de la loi, notamment dans les art. 8 et 9, et repousser toute proposition qui tendrait à restreindre le droit du gouvernement.

Le groupe radical-socialiste doit se réunir demain pour discuter ce texte.

## M. Picquart à la tribune — Ce qu'aurait dit M. Viviani

Au début de la séance, le général Picquart a fait ses débuts à la tribune. Ils lui ont été très favorables. Il a eu à répondre à une question au sujet du renvoi dans leurs foyers des jeunes gens de la classe de 1903 qui ont à l'heure actuelle accompli deux ans de service. Le ministre ne fait pas d'objection de principe à cette mesure, mais il la croit un peu anticipée. C'est en somme la promesse que leur renvoi se fera ce printemps prochain.

On s'attendait à un autre début à la tribune, celui de M. Viviani. M. Viviani devait parler à propos de la discussion des crédits du ministère du Travail, mais la commission du budget a un peu chicané sur les chiffres demandés et son rapport n'a pu être déposé à temps. Il le sera pour jeudi.

La liste des orateurs est encore longue. Le débat sur la séparation ne pourra se terminer avant vendredi au plus tôt.

D'autres nombreux groupes se sont réunis dans l'après-midi. Un courant très fort a paru se dessiner pour l'application intégrale de la loi de séparation. Il semble difficile que le gouvernement ne tienne pas compte de ce sentiment; il est fort probable que le discours de M. Briand sera de nature à donner satisfaction à l'ensemble de la majorité républicaine.

# Petites Informations

**FRANCE**

— Des moellons et des barrières ont été placés à trois reprises sur la ligne de tramways de Lorient-Hennebont. Chaque fois, malgré l'obscurité, le wattman a pu éviter tout accident. Le procureur de la République a été saisi de ces tentatives criminelles.

— Certains ouvriers de Pamiers ayant repris le travail, ont été malmenés par les grévistes ; la gendarmerie a ouvert une enquête et trois arrestations ont été opérées.

— Un violent orage a enfin éclaté à St-Etienne, mettant fin à la terrible crise de sécheresse qui tourmentait la ville. La pluie a été accueillie avec joie, car les barrages ne contenaient plus qu'une quantité d'eau insuffisante.

— Une association cultuelle s'est formée dans la commune d'Izon, arrondissement de Pau.

— Une dépêche de Braïla (Roumanie) annonce que deux trains se sont tamponnés dans les environs de cette ville. Trois personnes ont été tuées; il y a eu de nombreux blessés.

— L'Académie des Sciences a tenu lundi sa séance publique hebdomadaire. Elle a entendu notamment M. de Lapparent, qui a annoncé que M. Branly a découvert un appareil permettant de s'assurer que les communications envoyées par un poste de télégraphie sans fil sont reçues par celui auquel elles sont destinées.

— La tempête a continué de sévir sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche. On déplore de nombreux sinistres. On signale des actes de dévouement héroïque de la part des marins sauveteurs.

— Un grave accident d'automobile est arrivé près de Mont-Merson, à une famille américaine de Philadelphie. La voiture ayant fait panache, l'un des voyageurs eut les deux jambes brisées.

— Une trombe d'eau est tombée la nuit dernière à Oyonnax (Ain) et la pluie continue, inondant les rues et les places. Les torrents charrient de la boue et des cailloux.

— La femme Billon, trente-neuf ans, mère de trois enfants, a été trouvée assassinée dans un bois situé aux environs de Moirans (Isère). Son mari a été arrêté.

— Les ouvriers vermicelliers de Nice, au nombre de 350, se sont mis en grève lundi matin. Ils réclament une augmentation de salaires, la suppression du travail à forfait, la réduction des heures de travail, et le repos effectif du dimanche.

— L'inhumation du quartier-maître Malagoutt, victime du *Lutin*, a eu lieu lundi, à Chambon, près La Rochelle. Le quartier-maître Pardon a été enterré lundi à Bayonne.

— Un accident mortel dû à l'imprudence d'une garde-barrière s'est produit près de Meursault (Côte-d'Or). Dans une voiture attelée d'un âne, se trouvaient deux dames, âgées l'une de 63 ans, l'autre de 61 ans. Elles furent tamponnées par un train au moment où leur véhicule s'engageait sur la voie ferrée, à un passage à niveau.

**ETRANGER**

— Les bureaux du *Secolo* ont été incendiés à Milan : il y a 250.000 lires de dégâts.

— Le cabinet bulgare a démissionné. M. Petkow, ministre de l'intérieur, a été chargé de former le nouveau ministère.

— Le Conseil d'Etat français ayant émis son opinion sur la question des associations cultuelles, on croit que le Saint-Siège se hâtera d'envoyer des instructions définitives aux évêques français. On n'espère plus à Rome aucune modification à la loi de Séparation.

— Le professeur Behring a préparé un nouveau produit dérivé de la *tulase*, et qu'il appelle *tulon* ; c'est le produit d'une solution d'alun et d'eau de Javel avec ses préparations microbiennes. Ce produit n'a pas encore été expérimenté.

— A la suite des désordres qui se sont produits à Galway (Angleterre), pendant l'élection de M. Stephen Gwynn, nationaliste, quarante personnes ont été arrêtées. Six personnes, blessées au cours des bagarres sont à l'hôpital.

— La situation est toujours la même aux chantiers de la Clyde; le lock-out sera prononcé le 17 si le travail n'est pas repris à cette date.

# CARNET SOCIAL

# L'ŒUVRE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

## L'assistance médicale gratuite. — L'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes, aux incurables. — Les droits de la maternité. — Les enfants assistés. — Les secours temporaires aux mères, aux familles nombreuses.

L'œuvre accomplie depuis une dizaine d'années sur le terrain de l'Assistance publique est une de celles dont un régime, dont une nation ont le droit de s'enorgueillir. Examinons en effet le chemin parcouru depuis lors !

C'est de 1893 que date la loi sur l'Assistance médicale gratuite. Elle assure aux Français de tout âge, enfants, adultes, vieillards qui se trouvent dans l'indigence, les secours médicaux dont ils ont besoin et, gratuitement aussi, les remèdes qui leur sont nécessaires. Puis, comme il ne suffit pas de guérir, comme il est meilleur de prévenir la maladie que d'avoir à la soigner ultérieurement, quelques années plus tard, en 1902, intervint une loi sur la protection de la santé publique. Elle suscite la collaboration des communes, des départements et de l'Etat, afin de créer partout des conditions d'hygiène un peu moins mauvaises, afin que, dès qu'une maladie transmissible s'est produite, toutes les mesures soient prises pour enrayer le mal, pour empêcher sa diffusion.

Comme toutes les réformes sociales s'appellent l'une l'autre, l'application de la loi sur l'Assistance médicale gratuite a bientôt révélé l'état lamentable dans lequel se trouvaient les incurables. Tout malade arrivant à cet état était abandonné, et quelquefois, spectacle navrant, on était obligé, pour donner un asile, un toit, le feu et le couvert à quelque vieux, de le condamner afin de le pouvoir admettre dans un asile de mendicité, où seuls avaient accès ceux qui avaient commis un délit de vagabondage ! Une loi récente, celle du 14 Juillet 1905, sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes, aux incurables, va mettre fin à ce scandale, à ces tristesses. Cette loi, qui entrera en vigueur dès le 1er Janvier prochain, assure aux vieux dont les membres sont usés par le travail et par le labeur, et à ceux qui, à un âge quelconque, par suite d'infirmité grave ou de maladie, ne peuvent plus gagner leur vie, oh ! non certes pas l'aisance, mais au moins ce pain, ce morceau de pain indispensable pour ne pas être obligés de tendre la main ! C'est là une loi importante et au point de vue financier et au point de vue social.

Elle entraînera en effet, dès les premières années, une dépense annuelle supplémentaire de 75 millions environ, à répartir entre les communes, les départements et l'Etat; au point de vue social, d'autre part, elle affirme un droit et un devoir nouveaux, car elle proclame le devoir pour la nation de venir en aide à ceux de ses membres infortunés qui, brisés par l'âge ou prématurément arrêtés, paralysés par la maladie, ne peuvent plus gagner leur pain, puis elle affirme aussi le droit nouveau, le droit individuel du citoyen qui se trouve en ces conditions douloureuses, d'obtenir de la collectivité, de la nation, le secours que la loi prévoit.

Sans doute l'œuvre est bien imparfaite encore, bien incomplète; il faudra de longs et longs efforts pour l'améliorer et pour l'étendre ! Cet âge de soixante-dix ans, à partir duquel la pension est de droit, à partir duquel l'homme est présumé ne pas pouvoir par son travail gagner son pain, est bien éloigné et peu de ceux qui travaillent au jour le jour ont l'espoir de l'atteindre. Cependant ne diminuons pas la valeur de ce que nous avons fait, et n'oublions pas qu'en Allemagne, où existe une loi dite de retraite, dont les fonds sont dus à la collaboration des intéressés, des patrons et de l'Etat, et c'est seulement à partir de soixante-dix ans que le travailleur non infirme, non invalide a droit à une pension.

Ne pourrait-on au moins, au point de vue de la femme, réaliser immédiatement une modification dans le texte de la loi, afin de la mettre en harmonie avec une idée très heureusement présentée par M. Mirman, directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques au ministère de l'Intérieur, à la dernière assemblée générale de l'orphelinat de la Seine. « Quand il s'agit, a-t-il dit, d'établir la pension de retraite des hommes; quand il s'agit d'un soldat qui a été dans des circonstances difficiles, dangereuses, défendre les intérêts de la nation, on lui tient compte de ses campagnes. Eh bien, les femmes ont des campagnes tout aussi dignes d'intérêt, tout aussi dignes de la reconnaissance nationale, et ces campagnes ce sont celles de la maternité ! Lorsqu'une femme du peuple a, pendant des années, travaillé à élever, à nourrir le plus souvent de son lait, de ses forces et de son sang, cinq, six, huit, dix enfants, ne serait-il pas réconfortant et juste qu'avant l'âge normal auquel le droit à la pension est reconnu pour les hommes, cette femme eût sa vieillesse modestement assurée par un secours qui aurait le caractère d'une véritable dette nationale. »

On ne saurait penser plus juste, exposer plus éloquemment une revendication éminemment équitable.

Ce n'est pas seulement pour les malades et les vieillards que la République a commencé à organiser les secours; elle devait nécessairement s'occuper aussi des enfants, elle ne l'a pas oublié et dans cette voie elle s'est occupée d'abord de ceux qui ont le plus de titres à la sympathie de la nation : des enfants abandonnés, des enfants trouvés ou de ceux qui, n'étant pas abandonnés matériellement, le sont dans des conditions plus douloureuses encore, le sont moralement, de ceux qui ne trouvent au foyer familial que de mauvais exemples et, parfois, que de mauvais traitements ! Ces enfants, la nation les a recueillis, elle a organisé pour les recevoir, pour leur assurer une éducation honorable, bonne, confortable, aussi familiale que possible, un service extrêmement important. La loi de 1904, loi récente encore, n'a pas créé le service, mais elle l'a dans de notables proportions, étendu, augmenté, régularisé, fortifié. Aujourd'hui plus de 150.000 pupilles existent sur les contrôles de l'Assistance publique; ils sont répartis dans des familles de province, où l'on paie pour eux jusqu'à l'âge de treize ans, moment à partir duquel on les place dans des conditions telles qu'ils puissent commencer à subvenir à leurs propres besoins.

On ne s'est pas contenté de témoigner de la sollicitude pour cette catégorie d'enfants, on a cherché encore à prévenir leur abandon par la création de secours temporaires alloués pendant deux, trois ans, quelquefois plus, quelquefois moins aux mères qui désirent soit allaiter leur enfant si elles le peuvent, soit le mettre en nourrice, soit le nourrir artificiellement, mais qui veulent avant tout garder leurs droits sur ce petit être.

Ce n'est pas tout : il y a quelques semaines une réforme sociale du plus haut intérêt vient d'être amorcée ; il ne s'agit plus des tout petits, mais des enfants plus âgés qui se trouvent dans les familles nombreuses. Il suffit de jeter un regard autour de soi pour se rendre compte de la situation extrêmement difficile où se trouve une famille ouvrière pendant la période où les derniers enfants n'ont pas atteint encore l'âge de treize ans. A partir de cet instant ils peuvent, en effet, entrer en apprentissage, commencer à travailler, à apporter au budget familial le tribut de leur labeur personnel ! Une famille ouvrière qui a un certain nombre d'enfants au-dessous de treize ans est dans l'impossibilité de supporter les charges qui lui incombent, aussi sent-il que la nation lui tende une main fraternelle ! C'est ce qu'a fait le Parlement en votant dans la loi de finances de 1906 une disposition en vertu de laquelle l'Etat devra contribuer, dans une certaine part, aux secours donnés par les communes aux familles nombreuses dans lesquelles se trouveront au moins quatre enfants au-dessous de treize ans.

N'avions-nous pas raison de dire, au début de notre étude, que la République pouvait être fière du chemin parcouru depuis une dizaine d'années dans la voie de la Solidarité sociale !

BERTAL.

*LA VIE RÉGIONALE*

# FEUILLETS DOUAISIENS

## L'exposition de chrysanthèmes — Les trouvailles d'un pseudo-évêque. — Suprêmes honneurs.

Douai, 5 novembre.

La Société d'horticulture de Douai, dont les débuts furent difficiles, a aujourd'hui conquis droit de cité dans notre région et tient à conserver son bon renom ; aussi, chaque année, en dehors de ses grands marchés aux fleurs, organise-t-elle une exposition de chrysanthèmes.

C'est en l'automne de 1894 que, pour la première fois, elle organisa dans l'une des salles de notre bel Hôtel-de-Ville, une exposition de ce genre. Les chrysanthémistes étaient rares alors et se réduisaient à quelques amateurs. On en comptait seulement trois à Douai; M. Farez, président de la Société, qui, à sa mort a légué sa belle collection à son gendre, M. Vihert, président de chambre à la Cour d'appel de Douai ; M. Delannoy, dont la collection fut plus tard dispersée ; et M. Coillot, propriétaire, rue d'Esquerchin.

Ils furent, avec quelques jardiniers d'élite, les seuls exposants.

En 1895 et 1896 de nouvelles expositions furent organisées, réunissant un plus grand nombre de concurrents qui envahirent les salles de l'Hôtel de Ville. Celles-ci, dès lors, devinrent trop exiguës.

En 1897, l'exposition, — devenue annuelle — eut lieu dans l'un des manèges de l'artillerie et en 1898 elle se fixa, — pour quelques années seulement, on le verra plus loin, — sous le hall vitré du Tribunal de première instance.

Il est curieux d'observer qu'à cette époque les amateurs commencèrent à conserver chez eux leurs belles collections, se refusant à les exposer aux regards profanes, alors que les horticulteurs professionnels, qui avaient, pour la plupart, obtenu des résultats certains dans la culture du chrysanthème, voulaient, nombreux, les faire apprécier par le public à l'exposition ouverte par la Société d'horticulture.

Les expositions tenues de 1901 à 1903 au Palais de Justice virent encore accroître le succès de ce genre d'exhibition florale et, en 1904, se trouvant trop à l'étroit pour donner à chacun des concurrents l'espace nécessaire, la société organisatrice dut, une fois encore, chercher un nouveau local.

C'est au manège d'artillerie de la rue des Wetz qu'elle logea, — définitivement, il faut l'espérer, — ses exposants.

L'exposition de 1904 fut une révélation et consacra une ère nouvelle parmi les chrysanthémistes douaisiens. Celle de 1905 et celle qui s'est close hier, ont, elles aussi, obtenu un grand succès, qui a mis en relief l'inlassable patience et le désir de toujours faire mieux de nos horticulteurs qui, ainsi que les organisateurs, méritent des félicitations, tant pour les résultats acquis que pour le bon goût dont ils font preuve.

⁂

Alors que d'humbles et obscurs travailleurs de la terre peinent sans merci et s'ingénient à créer des fleurs aussi nouvelles que rares, des paresseux ou des dévoyés de la vie emploient les infinies ressources d'un esprit cultivé à duper le monde clérical.

C'est ainsi qu'à Douai la police de sûreté a mis la main au collet d'un maître escroc qui, avec une profonde connaissance de la bêtise humaine, avait exploité fructueusement les sentiments religieux de gros industriels cléricaux de la région du Nord.

Notre homme, — un fin normand doublé d'un grec, — ayant eu maille à partir avec un juge d'instruction du tribunal de la Seine, s'en vint planter sa tente à Douai, où se donnant comme évêque in partibus, il choisit pour palais épiscopal un humble et austère galetas de la rue des Fripiers.

De là, il écrivit à ses frères en Jésus-Christ, « En tournée pastorale dans le pays, — leur mandait-il, — j'ai eu le regret de ne pas vous rencontrer et je viens vous prier de m'adresser votre obole pour la continuation de l'œuvre d'émancipation de l'esclavage, entreprise par Sa Grandeur M. Lavigerie, dont je fus l'humble auxiliaire ».

Et les bonnes p.... oires, sans plus se renseigner, adressaient qui vingt francs, qui cinquante au maître escroc, en lui témoignant leurs regrets de ne pouvoir faire plus, s'étant déjà engagés à soutenir leurs *chers* curés, privés de ressources par la loi de Séparation. Tous, invariablement, terminaient leurs épîtres en priant le saint homme de ne pas les oublier dans ses prières.

Et le pseudo-évêque exauçait toujours les mandats, qui furent nombreux si on en juge par les quelques centaines de lettres trouvées dans ses deux valises lorsque la police perquisitionna dans sa chambre.

Parmi les lettres saisies, il en est de sincères, de naïves; il en est d'autres aussi qui laissent bien percer l'état d'âme des cléricaux. Il en est deux surtout qu'il convient de signaler : La première est signée d'un député clérical du Nord, qu'on pourrait qualifier de *gros sot* ; la seconde a pour auteur un sénateur inamovible qui fut, autrefois, ministre de la justice.

Mais, revenons à nos moutons. Le faux évêque a été envoyé à la prison St-Vaast. Il y est même arrivé assez à temps, dimanche, pour y dire la grand'messe. Gageons qu'il aura les rieurs de son côté.

⁂

Dimanche après-midi eut lieu, à Douai, les funérailles d'une de nos concitoyennes, Mlle Cécile Quéant, qui, en septembre dernier, étant allée passer quelques jours chez son frère, gardien de batterie au fort de Montfaucon, fut victime d'une explosion de poudrière qui s'y produisit.

Cette cérémonie, pas plus que toute autre du même genre, n'aurait particulièrement attiré l'attention si on ne se souvenait que le Ministre de la Guerre n'avait pris spontanément l'engagement que les funérailles des victimes seraient faites aux frais de l'Etat.

Or, il a fallu six semaines de démarches et de pourparlers pour que la dépouille mortelle de Mlle Quéant fut ramenée à Douai, sa ville natale.

*DIXI.*

# LA RÉGION

## LES BAGARRES DE TOURCOING

### Descente du Parquet — Les rectifications du « Journal de Roubaix » — Un portrait de M. Biétry

M. Delalé, juge d'instruction près le parquet de Lille, descendra aujourd'hui à Tourcoing, pour entendre les témoins de la bagarre de dimanche, rue des Ursulines.

M. le juge d'instruction se rendra à l'hôpital, où il recueillera la déposition de Joseph Knockaert, qui s'y trouve en traitement par suite d'une blessure occasionnée par une balle de revolver.

L'état du blessé est aussi satisfaisant que possible. La radiographie a permis de constater que le projectile se trouve logé dans une masse musculaire derrière l'omoplate gauche, d'où il pourra être extrait d'ici quelque temps.

⁂

Les journaux cléricaux continuent à présenter les faits d'une façon qui pèche quelque peu par l'exactitude et à s'en prendre à la police.

Le *Journal de Roubaix*, pris de remords d'avoir été le lundi matin un peu plus loin dans la vérité que la *Croix*, a recommencé tout un récit qui est en contradiction absolue avec celui de la veille. C'est plutôt drôle.

Ce journal qui sait aussi bien que nous, que du côté des contre-manifestants il n'a pas été tiré de coups de revolver, contrairement à ce qu'a prétendu la *Croix*, n'ose pas aller jusqu'à le dire ouvertement et écrit : « Aux coups de revolver des défenseurs, les contre-manifestants avaient riposté et plusieurs éclairs avaient jailli sous le grand porte. »

Plus loin le *Journal de Roubaix* ne se borne pas à insinuer, il affirme que MM. Barrois frères et Lepers et quelques amis furent l'objet d'une agression rue des Ursulines, près la rue des Liniers :

« Un apache s'approche de l'un d'eux et lui met un revolver sur la gorge : « Es-tu jaune ou bien rouge ? Si tu es jaune, je te casse la g... »

Puis tout à coup les agresseurs tirèrent cinq coups de revolver. Des gendarmes et agents arrivèrent. Ils (les agresseurs) leur désignèrent le groupe de MM. Barrois, en disant : « Voilà ceux qui ont tiré ! » C'est alors que MM. Louis Barrois et Louis Lepers furent arrêtés, comme nous l'avons dit. On sait qu'ils ont été remis en liberté peu après.

Le rédacteur du *Journal de Roubaix* a une jolie dose d'imagination. Un seul détail montre qu'il ne se soucie pas de l'exactitude des faits. Les agresseurs, dit-il, tirèrent cinq coups de revolver.

Or, c'est quatre coups qui ont été tirés. On eût pu les chronographier au cinquième de seconde. Nous nous trouvions sur les lieux et nous sommes en mesure d'affirmer ce détail.

Coïncidence bizarre qui fait que précisément le revolver à cinq coups trouvé sur M.

4

# ... ROMAN ROCAMBOLE

PAR

**Pierre ZACCONE**

Pendant que cet incident se produisait, le secrétaire s'était empressé d'allumer une bougie, et la lumière s'étant faite tout à coup, on ne tarda pas à relever d'autres circonstances non moins importantes.

Ainsi, dans un coin du cabinet, on remarqua une de ces larges cuvettes de porcelaine anglaise, pleine d'eau rougeâtre jusqu'au bord, et à deux pas, roulée sur le tapis, une serviette ensanglantée... c'était évidemment essuyé ... après le crime.

— ... l'épilogue ! conclut le docteur.. L'assassin est entré dans le cabinet après avoir commis son double forfait, et ... il a fait disparaître le sang ... couvert... Voilà ce qui est ... Mais ce qui l'est beaucoup ... le procédé à l'aide duquel il ...

— ... ne croyez pas plus que ... ?

— ... un enfant de ... que vous le supposiez, ...

— C'est à désespérer.

— Qui sait ?

— Voilà la première fois qu'il m'arrive de me débattre au milieu de pareilles obscurités. Pas un indice... pas une piste... pas le moindre...

Il n'acheva pas : Florence venait de se pencher vers le parquet, et elle y avait ramassé un objet qu'elle s'empressa de lui présenter.

Le commissaire s'en saisit, et dès qu'il l'eut examiné, il fit un mouvement de profonde satisfaction.

C'était un scapulaire semblable à ceux que portent les paysans, bon nombre d'ouvriers, et plus communément les soldats.

Un cœur surmonté d'une croix était brodé au milieu, et quelques traces de sang en maculaient l'angle de droite.

— De plus en plus fort, murmura le commissaire; voilà que nous tombons maintenant dans les objets de piété ?

— Eh ! que trouvez-vous là de surprenant ? fit le docteur; les criminels ont leurs superstitions comme les honnêtes gens, et vous n'ignorez pas qu'en Italie, plus d'un bandit se recommande à la madone avant de faire usage de son poignard ou de sa carabine !

Ce n'en est pas moins un trait particulier et qui doit avoir son utilité.

— Eh bien ! dit le commissaire, nous verrons à tirer parti de tout cela. En attendant, je bornerai là mes investigations; je vais rentrer pour rédiger mon procès-verbal, et je vous serai obligé, docteur, de vouloir bien m'envoyer votre rapport le plus tôt possible, pour que tout parvienne avant ce soir à M. le procureur de la République.

— Vous aurez le document dans une heure.

— C'est à merveille, et dès lors...

Le commissaire prit alors Florence à part.

— Mon enfant, dit-il, vous avez montré beaucoup de bonne volonté et de courage en cette pénible circonstance, et je vous en remercie. Nous allons nous retirer pour revenir peut-être demain. D'ici là, prévenez, je vous prie, la famille. Que l'on fasse enlever et transporter dans une autre chambre les corps des deux victimes. Mais recommandez bien, n'est-ce pas, que l'on ne touche à rien dans la chambre à coucher, non plus que dans le cabinet de toilette, et que, sous quelque prétexte que ce soit, on n'y laisse pénétrer personne. Vous m'avez bien compris ?

— Oui, monsieur.

— Tout est pour le mieux dans cette triste occurrence; je me repose sur vous du soin de veiller à ce que mes instructions soient exactement suivies.

Sur ces mots, le magistrat s'éloigna, causant avec le docteur et suivi à peu de distance par le secrétaire, qui, de son côté, causait avec le serrurier.

III

Il n'est pas besoin de dire que le double assassinat de la rue Bellechasse produisit dans Paris un profond sentiment de stupeur. En quelques heures, la nouvelle se propagea dans tous les quartiers de la capitale ; les journaux du soir s'emparèrent de cet événement à sensation et l'on dut commander une escouade de sergents de ville pour protéger la circulation aux environs de l'hôtel Limereux. Des groupes nombreux de curieux y stationnèrent toute l'après-midi et commentèrent chaque renseignement nouveau avec une véritable passion.

Cela rappelait l'émotion des jours de troubles populaires. Chacun connaissait déjà les détails de la perquisition effectuée par le commissaire et les déclarations du médecin. Comment les avait-on apprises ? Qui pourrait le dire? Il semble qu'il règne à Paris un air ambiant qui, incessamment, porte les nouvelles d'un bout à l'autre de la grande ville. C'est comme une traînée de poudre dont une étincelle suffit à déterminer l'explosion.

Les groupes discutaient, s'animaient, et l'on supputait déjà les péripéties promises par ce drame mystérieux.

L'assassin était inconnu ; on assurait que l'on n'avait pu établir comment, une fois entré, il avait pu sortir. Et ces difficultés n'arrêtaient pas les imaginations surexcitées.

En général, on a en France une grande confiance dans la police, mais les malins aiment à la prendre en défaut. Cette fois, elle allait avoir fort à faire, et chacun exposait à son tour les moyens qui lui semblaient les plus propres à faire découvrir le coupable.

La première journée s'écoula pourtant sans que de nouveaux aliments fussent jetés en pâture à la curiosité publique. Mais le lendemain, dès la première heure, c'est-à-dire dès que les journaux à un sou eurent paru, les curieux revinrent, animés d'une nouvelle ardeur, et les groupes se reformèrent plus passionnés que la veille.

Tous les reporters avaient donné; les uns avaient chacun quelques renseignements de la police même, qui souvent n'est pas fâchée de trouver un auxiliaire complaisant dans les journalistes. Les autres s'étaient présentés à dix reprises différentes chez le concierge de l'hôtel, et à force d'obsessions, ils étaient parvenus à dresser un plan à peu près exact des lieux où le crime avait été perpétré.

C'est le triomphe du reportage !... Offrir aux lecteurs, si friands de drames judiciaires, la topographie d'un appartement où un meurtre vient d'être commis, c'est assurer la vente du journal et en affirmer le succès.

On n'y avait pas manqué, et dans les rassemblements qui faisaient leur tumulte, rue Bellechasse, on voyait circuler de main en main les feuilles si bien renseignées !... Toutefois, deux observations principales dominaient, surtout dans les commentaires auxquels on s'y livrait. La première, c'était le procédé à l'aide duquel le criminel avait disparu; la seconde, c'était le mobile qui l'avait poussé au crime. Deux obscurités !

Sur le premier point, tous les commentaires avaient été épuisés depuis la veille et l'on s'était arrêté d'ailleurs au *hublot* que nul n'avait vu, mais que chacun supposait avoir été mal observé par le commissaire.

Quoi qu'il fût bien et dûment établi que l'assassin n'avait pu s'échapper par cette issue, il restait encore un doute obstiné dans l'esprit de tous, et l'on se résignait volontiers à attendre des éclaircissements ultérieurs.

Mais sur l'autre point, il n'en était pas de même, et les suppositions avaient beau jeu..

Le comte et la comtesse n'avaient qu'une fille, toute leur fortune devait revenir à cette enfant qui avait à peine dix-sept ans; il ne pouvait donc être question de quelque héritier impatient de jouir; et comme on affirmait, d'autre part, que rien n'avait été dérobé dans l'appartement, il fallait se rabattre sur quelque vengeance vulgaire, ce qui ne satisfaisait guère les amateurs de romanesque.

Pendant quelques jours, l'émotion se soutint avec énergie, et chaque matin on ouvrait le journal d'une main palpitante, espérant y trouver quelque nouvelle inattendue. Mais peu à peu la curiosité se lassa; on s'irrita de ne rien apprendre; les plus passionnés se refroidirent, et cela finit, comme tout finit en ce monde, par l'indifférence et l'oubli.

(*A suivre*).

CHOCOLAT
DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
98, Rue Nationale, Lille